

La prime PRO-SME_n pour l'ISO 50001

 Pour qui ? Combien ? Comment l'obtenir ?

PRO SMEn en BREF

PRO-SMEn : prime incitative pour améliorer l'efficacité énergétique des entreprises

Objectif : accélérer le déploiement de la **norme ISO 50001** en France

Déjà 435 organisations récompensées sur les précédentes périodes

-

PRO-SMEn attribue une prime aux entreprises
qui mettent en place un Système de Management de l'Energie (SMEn)
conforme à la norme ISO 50001

PRO SMEn 2023-2026

Prime attribuée une fois que l'entreprise a obtenu son certificat ISO 50001

- **Fonds** doté de **11,2 M€** pour 2023-2026

alimenté par 5 fournisseurs d'énergies* qui, en contrepartie reçoivent des certificats d'économies d'énergie

- Action portée par **l'ATEE** dans le cadre du Programme PACTE INDUSTRIE

**EDF, TOTALENERGIES Marketing France, Electricité de Strasbourg, SCA Pétrole et Dérivés, Gazel Energie Solutions*

PRO-SMEn - pour quelles entreprises ?

- Entreprises de toutes tailles, immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés
- Codes NAF de **l'industrie**
- Le certificat peut couvrir **un ou plusieurs sites**
- Sites couverts par le certificat situés **exclusivement sur le territoire national**

Le **demandeur** de la prime est identifié par son SIREN.

Une seule demande recevable par SIREN.

Un seul certificat par demande

Les conditions d'éligibilité (1/3)

- **1^{ère} certification ISO 50001** – les renouvellements ne sont pas éligibles
- Aucun des sites certifiés ne doit être *fortement consommateur* d'électricité, éligible à la réduction de TURPE selon les dispositions de à l'art 156 de la loi sur la TECV
- **Ne pas avoir l'obligation** de mettre en place la norme ISO 50001 par une disposition réglementaire
- Au maximum, **5 primes par Groupe de sociétés.**

Les conditions d'éligibilité (2/3)

- ❖ **Certificat ISO 50001** délivré
 - **après le 25 décembre 2022**
 - par un organisme certificateur **accrédité**, pour cette norme:
 - par **le COFRAC**
 - OU par un autre organisme d'accréditation **membre de l'EA**
(european co-operation for accreditation)

- ❖ **Mentions devant figurer sur le certificat :**
 - ✓ numéro SIREN du demandeur de la prime/détenteur du certificat
 - ✓ noms et adresses postales des sites certifiés
 - ✓ Phrase : « *l'ensemble des activités de l'entreprise sur le site ou les sites est couvert par la certification* »
 - ✓ identification complète de l'organisme certificateur
 - ✓ Date d'émission du certificat et période de validité

PRO-SMEn – combien ?

- ❖ **Prime = 20 % des dépenses énergétiques annuelles hors TVA** des sites certifiés ISO 50001 (prime plafonnée à **40 000 €**)
 - dépenses du dernier exercice clos au moment de la demande d'aide
 - dépenses nettes après déduction des aides gouvernementales obtenues sur les prix de l'énergie (bouclier tarifaire, etc.)
 - montant de dépenses certifié sur l'honneur par le responsable légal
- ❖ **Définition des dépenses énergétiques**
 - factures d'achat d'électricité, de gaz de réseau, de combustibles minéraux solides, de fioul domestique, de butane-propane, de fioul lourd, de coke de pétrole, de vapeur/eau chaude, biomasse ainsi que tous les carburants
 - Les contrats d'achat d'énergie dans les **cas des chaufferie/générateur externalisé** ou de **bâtiment externalisé** ne sont pas éligibles

Comment demander la prime?

Etape 1

Inscription

Un *questionnaire*
à remplir et
envoyer à l'ATEE

à télécharger sur
www.pro-smen.org

Date limite de
dépôt
AVANT
le 31 décembre
2025

Etape 2

Demande de prime

Une fois certifié
ISO 50001,
Un **formulaire**
« *demande d'aide* »
à remplir et envoyer
à l'ATEE + pièces
justificatives

Date limite de
dépôt :
AVANT
le 31 mai 2026

Validation
et
délivrance
de la prime
par virement

1 - Inscription

Un **questionnaire d'identification** à télécharger sur www.pro-smen.org
à remplir et envoyer à l'ATEE par mail ou par courrier

- ✓ *Questionnaire succinct : identité de l'entité, nombre de sites à certifier, délais prévus..*
- Si le questionnaire est conforme au règlement PRO-SMEn, l'ATEE transmet un accusé de réception avec **un mot de passe** permettant de télécharger le **formulaire de demande d'Aide** [sur www.pro-smen.org](http://www.pro-smen.org)
 - ✓ *Si non-conformité du questionnaire, commentaires d'alerte sur les manques et possibilité de renvoi après correction*

2 - La demande de prime

Demande de prime à envoyer en version papier à l'ATEE,
18 mois maxi après l'envoi du questionnaire d'identification
et **AVANT LE « 31 mai 2026 »** dernier délai.

Elle comprend :

- Formulaire « *demande d'Aide* » complété, à télécharger sur www.pro-smen.org
- Certificat ISO 50001 conforme
- Avis de situation au répertoire SIRENE pour chaque site inclus dans le périmètre de certification
- Attestation sur l'honneur du représentant légal indiquant le montant des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés (dernier exercice clos)
- Règlement du Programme signé
- Politique énergétique du demandeur

✓ *Si non conformité, commentaires d'alerte sur les manques et possibilité de renvoi du dossier après correction*

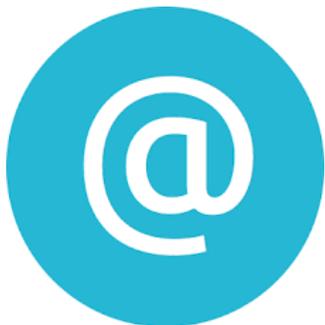
Instruction des demandes, validation et délivrance de la prime

**Lorsque la demande de prime est conforme et complète,
l'ATEE adresse un avis d'attribution à l'entreprise
et verse la prime**



www.pro-smen.org

Règlement du Programme, FAQ,
documents à télécharger pour s'identifier et demander la prime



Contact : pro-smen@atee.fr

*L'Aide PRO-SME n ne constitue pas un droit à délivrance et n'a pas un caractère systématique. Son attribution est fonction des priorités et des dispositions figurant dans le Règlement du Programme ainsi que des fonds disponibles.
Le présent document qui résume les principales caractéristiques du Programme n'a qu'un objet informatif et n'est pas opposable à l'ATEE pour l'obtention d'une Aide.*